

# OBTENIR SA CARTE DE PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER

Être en conformité avec la réglementation professionnelle.

## PUBLIC CONCERNÉ

- Agents immobiliers et leurs collaborateurs



### OBJECTIFS

- Obtenir des cartes professionnelles pour les agents immobiliers et leurs collaborateurs.

### DOCUMENTS DÉLIVRÉS

- Carte professionnelle, attestation de collaborateur, récépissé de déclaration préalable, adressés par l'éditeur national.
- Attestations délivrées par la CCI.



### DURÉE

Selon besoin



### TARIF

- . Carte professionnelle (délivrance, renouvellement ou nouvelle activité) : **120 € net de TVA**
- . Carte professionnelle (modification) : **50 € net de TVA**
- . Attestation de collaborateur : **50 € net de TVA**
- . Récépissé de déclaration préalable d'activité (agence) : **80 € net de TVA**



### PRESTATION

1. Information sur les obligations réglementaires.
2. Vérification de l'aptitude professionnelle.
3. Remise du formulaire de la liste des pièces à fournir.
4. Assistance par e-mail ou téléphone.  
Pour les dossiers transmis à la CCI par courrier
5. Vérification de la conformité du dossier.
6. Traitement et validation de la demande.
7. Parution sur :  
[www.professionnels-immobilier.cci.fr](http://www.professionnels-immobilier.cci.fr)
8. Suivi  
Pour régler d'éventuelles difficultés sur la formalité.



[www.dordogne.cci.fr](http://www.dordogne.cci.fr)

Vous voulez en savoir plus ?

Nathalie BOYER

[n.boyer@dordogne.cci.fr](mailto:n.boyer@dordogne.cci.fr)

05 53 35 80 64



# SOLUCCIO

NOS EXPERTISES, **VOTRE RÉUSSITE.**

**SOLUCCIO**  
CRÉATION/TRANSMISSION

**OBTENIR SA CARTE DE PROFESSIONNEL DE  
L'IMMOBILIER**

NOTES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---